



HONORAIRES LOCATION

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Honoraires à la charge du bailleur : 12€ TTC du m² x (Surface Habitable du bien)

État des lieux : 3€ TTC x m² (Surface Habitable du bien)

Honoraires à la charge du locataire : 12€ TTC du m² x (Surface Habitable du bien)

État des lieux : 3€ TTC x m² (Surface Habitable du bien)

IMMOBILIER D'ENTREPRISE (bureaux, locaux,...)

Location : 30% du loyer annuel HC/HT à la Charge du bailleur + Rédaction du bail : 450€ HT

Transaction : Inférieur à 1 000 000 € : 10 % HT soit 12 % TTC

Transaction : Compris entre 1 000 000 € et 3 000 000 € : 7 % HT soit 8,4 % TTC

Transaction : Supérieur à 3 000 000 € : 5 % HT soit 6 % TTC

CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DROIT AU BAIL :

Le montant des honoraires correspond au plus élevé entre le barème de la location et un pourcentage du montant de la cession de fonds de commerce ou de la cession du droit au bail tel que défini ci-après, et dont la charge est au cessionnaire. Le tout selon les termes propres à chaque bien. 10 % du montant du fonds de commerce ou du droit au bail, soit 12 % TTC. Avec un montant minimum d'honoraires de 5 000,00€ H.T, soit 6 000,00€ TTC.

OLLIVIER IMMOBILIER - 128 Bis boulevard de Créteil –
94100 – Saint-Maur-Des-Fossés - RCS Créteil : 895 297 455C-
CPI 94012021000000077 - Téléphone : 09.83.90.79.63

WWW.OLLIVIERIMMOBILIER.COM

